PROCÈS-VERBAL

Comité syndical du 26 mai 2025

Date de convocation : 5 mai 2025

OMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Excusée
	Suppléante	Nathalie JAMET	Excusée
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	Présent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Excusée
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Frédéric PAILLOUX	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Présent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Excusé
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	Excusé
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Absent
	Suppléante	Agnès PERROT	Absente
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Excusée
	Suppléant	Patrick DAVID	Excusé
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Absent
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Absent
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Excusée
	Suppléant	Patrick BOURBON	Excusé
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Présent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Excusée
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Présente
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Caroline MARCOU	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Présente

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Pouvoirs	8
Gil AVÉROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Pascale BAVOUZET donne pouvoir à Jean PINIER	1
Régis BLANCHET donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Jean-Michel FORT donne pouvoir à Claude NIVET	1
Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Gilles CARANTON	1
Chantal MONJOINT donne pouvoir à Jacques BREUILLAUD	1
Christine RENAUDET donne pouvoir à Catherine DUPONT	1
Bernadette VILLEMONT donne pouvoir à Bruno MARDELLE	1
Nombre total de votes comptabilisés	29

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Excusé
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq le 26 mai à dix-huit heures à Déols (centre socioculturel) sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance ;
Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 5 février 2025 ;
Point n° 3 : Présentation du bilan d'activité 2024 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
Point n° 4 : Renouvellement du contrat à durée déterminée de la chargée de mission animation et planification écologique ;
Point n° 5 : Point d'avancement du projet de restauration de sites de la vallée de l'Indre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 ;
Point n° 6 : Etude de réalisation d'un Atlas de Biodiversité inter Communale (ABiC) sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : désignation du prestataire retenu ;
Point n° 7 : Validation de la convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre ;
Point n° 8 : Proposition de réponse du Pays à l'appel à manifestation d'intérêt organisé par l'ANPP « JEUX BORDIER » dans le cadre des 30 ans du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
Point n° 9 : PAT : validation du dossier de candidature pour la demande de labellisation de niveau 2 ;
Point n° 10 : Questions diverses / agenda.

Il rappelle également qu'à partir de 19h00, il sera procédé à la signature des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) en présence de Monsieur Dominique ROULLET, vice-président de la Région Centre Val de Loire, ainsi que Messieurs Gil AVÉROUS et Nicolas THOMAS, respectivement présidents de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.

Ensuite, l'ensemble des participants sera convié à la visite du chantier en cours de l'école Paul Langevin à Déols (projet financé dans le cadre du CRST).

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311) depuis le 1er juillet 2022, le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Jean PINIER.

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité syndical du 5 février 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité syndical s'était réuni le 5 février 2025 à Méobecq, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité syndical.
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 5 février 2025.

(Délibération CS 25-05-01)

Point n° 3 : Présentation du bilan d'activité 2024 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté les actions mises en lumière dans le bilan d'activité 2024 du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Les principaux points suivants ont été soulignés :
- La présentation de l'équipe du Syndicat Mixte en 2024, sans changement au cours de cette année ;
- La synthèse du bilan financier, en rappelant les résultats de clôture positifs et la stabilité prévue de la cotisation par habitant (2,2941 €) ;
- Le bilan final du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 qui fera l'objet d'un focus particulier au cours de la manifestation pour la signature des prochains CRST ;
- Le bilan final positif du 2ème Contrat d'objectif Territorial sur les Energies Renouvelables ;
- Un premier bilan très favorable, malgré les difficultés de lancement dues au retard de la Région, concernant la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 ;
- De nombreuses actions engagées en faveur de l'alimentation dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire ;
- Quelques actions illustrant l'engagement du Pays en faveur de la planification écologique, notamment l'accompagnement sur les zones d'accélération pour les énergies renouvelables et la réalisation de l'étude sur les ilots de chaleur urbains ;
- La réalisation au cours de l'année du bilan du Schéma de Cohérence Territoriale, ayant permis de statuer sur le maintien du SCoT en vigueur ;
- Dans le domaine de l'environnement, les très nombreuses actions menées en faveur de la trame verte et bleue et la zone Natura 2000 de la vallée de l'Indre plus particulièrement ;
- La présentation détaillée des actions de communication réalisées ;
- Enfin, les actualités du Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre dont le renouvellement a été mené en ce début d'année 2025.

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique que le bilan d'activité 2024 détaillé sera consultable sur le site internet du Pays Castelroussin Val de l'Indre :
- www.payscastelroussin.fr
- Page « Nos Publications ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A VALIDÉ le bilan d'activité 2024 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- A AUTORISÉ le Président à le transmettre aux EPCI membres.

(Délibération CS 25-05-02)

Point n° 4 : Renouvellement du contrat à durée déterminée de la chargée de mission animation et planification écologique

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité Syndical du 6 juin 2023 a validé le recrutement d'une nouvelle chargée de mission « animation et planification écologique » grâce aux financements obtenus au titre du Fonds Vert de l'Etat.

En 2023 à l'issue du processus de recrutement, le jury a choisi Clara CHANZY pour ce nouveau poste de chargée de mission « animation et planification écologique ». Celle-ci a pris son poste le 15 septembre 2023 pour un CDD d'une durée d'un an renouvelable. Le 15 septembre 2024, un nouveau CDD d'un an supplémentaire lui avait été proposé.

Les missions de Clara CHANZY telles qu'elles sont prévues dans sa fiche de poste sont les suivantes :

- Animation du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Accompagnement et portage de projets territoriaux en faveur de la planification écologique, à l'instar du travail mené pour l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne avec les communes du territoire.

Les financements au titre du Fonds Vert sont assurés jusqu'au 15 septembre 2026.
Le cofinancement de ce poste était assuré en 2023-2024 dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat/DRAAF pour l'animation du Projet Alimentaire de Territoire. A compter d'aout 2024 et pour 2 ans, le cofinancement est prévu par l'intermédiaire d'une subvention de la Région dans le cadre du nouveau programme d'actions des CRST.

La qualité du travail assuré par Clara CHANZY et son investissement depuis son arrivée sont à souligner. De nombreuses actions ont été menées notamment dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire et celui-ci doit permettre d'aboutir à la labellisation de niveau 2 « PAT en action ».

Au regard des financements mobilisés, il est proposé de prolonger Clara CHANZY avec, à nouveau, un CDD portant sur une durée d'un an renouvelable. Le contrat de travail, prenant en compte cette durée d'un an, prévoit le niveau de rémunération équivalent à un grade d'attaché territorial, sur la base du 3ème échelon (indice brut 499, indice majoré 435).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée pour une durée d'un an pour le poste de chargée de mission animation et planification écologique, avec une prise d'effet à compter du 15 septembre 2025,
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 25-05-03)

Point n° 5 : Point d'avancement du projet de restauration de sites de la vallée de l'Indre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000

Monsieur Jean PINIER a rappelé l'historique de ce projet en faveur de la restauration de sites de la vallée de l'Indre. Celui-ci a été initié en 2020, le Pays Castelroussin Val de l'Indre avait répondu à un appel à projets de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) portant sur l'accompagnement des plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées. L'agence de l'Eau Loire-Bretagne avait répondu favorablement à ce projet pour un financement à hauteur de 50% ; toutefois ce taux de financement ne permettait pas d'engager cette étude faute de co-financement suffisant.

Ne souhaitant pas abandonner ce projet, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a recherché d'autres moyens pour co-financer ce dernier. Une opportunité s'est ouverte en 2023 grâce au dispositif du Fonds Vert du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Une aide, au titre de l'axe 3 « accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » du Fonds Vert, a été obtenue en août 2023 ce qui a permis ainsi de lancer concrètement ce projet.

Celui-ci comporte une partie étude et une partie travaux pour un coût prévisionnel total de 137 791,20 € TTC. Ce montant se décompose comme suit :

- 39 240,00 € TTC pour les études (100% d'aides Fonds Vert + AELB)
- 98 551,20 € pour les travaux (80% d'aides Fonds Vert + AELB / 20% autofinancement).

Il est d'ores et déjà avéré que le montant prévu sur la partie travaux ne sera pas consommé en totalité.

Madame Elodie JOLIVEAU-VALLE poursuit la présentation, elle rappelle que ce projet permettra de renforcer les actions de connaissance et de préservation des espèces animales à l'échelle du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre mais aussi pour des secteurs non protégés au titre de Natura 2000, les affluents notamment, présentant pourtant de forts enjeux. Au-delà du renforcement des connaissances, le projet comprend donc également la réalisation de travaux de restauration et d'amélioration de la fonctionnalité écologique de la vallée de l'Indre, notamment en s'intéressant aux prairies humides dégradées.

Les associations Indre Nature et Anepe Caudalis ont été missionnées par le Pays.

Les grandes étapes de réalisation du projet ont été rappelées :
- Novembre 2023 à février 2024 : synthèse des données existantes, pré identification des secteurs prioritaires pour les travaux, analyse du foncier ;
- Mars 2024 : mise en place des protocoles de prospection ;
- Avril à septembre 2024 : inventaire des habitats et des espèces sur les sites pré identifiés. Formulation des actions de restauration possibles ;
- Septembre à décembre 2024 : prises de contact avec les propriétaires, proposition et rédaction de conventions de mise à disposition. Demande au cas par cas auprès de l'autorité environnementale s'agissant des travaux envisagés.

En début d'année 2025 des visites des sites ont été menées avec les propriétaires et entrepreneurs pour estimer la faisabilité et le coût des travaux. La suite du travail consiste à établir des conventions de mise à disposition avec les propriétaires et obtenir les autorisations nécessaires.

Enfin la réalisation des travaux est projetée à compter de septembre 2025, sous réserve de conditions climatiques favorables. Le cas échéant, une demande de report pourra être sollicitée auprès du financeur (agence de l'eau) afin de pouvoir reprogrammer la réalisation des travaux au cours de l'année 2026 si nécessaire.

Une demande d'examen au cas par cas a été réalisée au regard de la nature du projet. En référence à l'article R122-2 du code de l'environnement, est soumis à examen au cas par cas « les défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée de plus de 0,5 hectare ». Il s'agit en effet de reconquérir des parcelles anciennement en prairie aujourd'hui en cours de fermeture par des ligneux ou plantées en peupleraie.

De plus il sera nécessaire de prévoir la rédaction d'un porté à connaissance au titre de la loi sur l'eau pour présenter les travaux projetés et les objectifs recherchés en matière d'amélioration de la continuité écologique.

Enfin selon les parcelles, une demande d'autorisation de défrichement devra être réalisée portant notamment sur les boisements âgés de plus de 30 ans. Il est précisé qu'un échange devra être mené avec la DDT de l'Indre, service instructeur, afin ne pas avoir à supporter le paiement d'une indemnité au titre des mesures compensatoires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DONNÉ un avis favorable pour la poursuite du projet,
- A AUTORISÉ le Président à effectuer les démarches administratives nécessaires, notamment la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles concernées, ceci pour permettre la réalisation des travaux de restauration de sites de la vallée de l'Indre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

(Délibération CS 25-05-04)

Point n°6 : Etude de réalisation d'un Atlas de Biodiversité inter Communale (ABiC) sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Brenne : désignation du prestataire retenu

Pour mémoire, Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que la démarche engagée concernant la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale, à l'échelle de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, a été initiée fin 2023 et le plan de financement de cet ABiC, porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, a été arrêté lors du Comité Syndical du 4 décembre 2024.

Le recrutement du ou des prestataires en charge de l'ABiC a été lancé dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Pour cette prestation externalisée, le cout estimé pour toute la durée de réalisation, prévue sur 4 ans, est de 264 000 € TTC.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 11 mars au 23 avril 2025.

Le Bureau syndical du Pays a validé lors de la réunion du 3 avril 2025 la création et arrêté la composition de la CAO, dont celle-ci s'est appuyée sur la CAO de la CCVIB complétée par des élus du Pays.

Les membres de la CAO désignés sont ainsi les suivants :
- présidence : le président du Pays maitre d'ouvrage, Luc DELLA-VALLE.
Suppléant : Michel GEORJON.
- élu du Pays Castelroussin Val de l'Indre au titre de sa délégation à l'environnement, le vice-président du Pays, Jean PINIER.
Suppléant : Jean-Michel FORT.
- élus issus de la CAO de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne :
  - Titulaires : Nicolas THOMAS ; Séverine GAGNERON ; Patrice BOIRON ; Patrice PERRAT.
  - Suppléants : Régis BLANCHET ; Bruno MARDELLE ; Christophe VANDAELE ; Philippe YVON.

La Commission d'Appel d'offres s'est ensuite réunie le lundi 12 mai à 18h00 afin d'effectuer le choix du prestataire mieux-disant, fixé en fonction des critères de prix, de la valeur technique de l'offre et de la valeur intellectuelle du prestataire. Le choix s'est porté sur Indre Nature dont l'offre a été jugée mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ la création et la composition de la Commission d'Appel d'offres,
- A PRIS ACTE de la désignation du prestataire retenu, Indre Nature, pour l'attribution du marché d'étude pour la réalisation d'un Atlas de Biodiversité intercommunale (ABiC) sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne,
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les actes afférents et les documents du marché, notamment l'Acte d'Engagement.

(Délibération CS 25-05-05)

Point n°7 : Validation de la convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité Départemental de randonnée pédestre a pour objectif – avec l'appui de son réseau de baliseurs officiels – de veiller à la protection des sentiers, de leur environnement et au bon état du balisage. Il effectue cette mission sur le GR 46.

Comme chaque année, le Comité Départemental de randonnée pédestre sollicite les Pays concernés par ce sentier sur le département – au prorata du linéaire – afin d'assurer une homogénéité du balisage. Pour l'année 2024, le montant est proche des années antérieures, le devis sollicité auprès du Pays Castelroussin Val de l'Indre s'élève ainsi à 1 076.36 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ et A AUTORISÉ le Président à signer la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et à passer l'écriture en dépense de fonctionnement à l'article 61558 « autres biens mobiliers ».

(Délibération CS 25-05-06)

Point n°8 : Proposition de réponse du Pays à l'appel à manifestation d'intérêt organisé par l'ANPP « JEUX BORDIER » dans le cadre des 30 ans du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays) - Territoires de projet et les éditions Jeux Bordier, spécialisées dans les jeux de société, sont partenaires pour développer un outil ludique pour la promotion territoriale. Plus d'une cinquantaine de Territoires se sont déjà lancés dans cette démarche dont les plus récents : le Pays de la Bresse Bourguignonne, le Pays Briançonnais Écrins Guillestrois Queyras et le Pays de Châlons.

C'est dans ce cadre qu'est lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui vise à réaliser un jeu de société unique, adapté aux territoires retenus, outil ludique pour la promotion territoriale. L'AMI prévoit une élaboration fin 2025 / courant 2026 puis une commercialisation des jeux au cours du 4ème trimestre 2026.

Véritable support de promotion pour le Territoire et excellent moyen d'appropriation et de cohésion du territoire, les jeux Bordier trouvent systématiquement un écho auprès de la population locale, de divers collectifs, des scolaires...
Présenté sous forme de plateau, le jeu propose des questions écrites, des photos, des logos sur le patrimoine, la culture, la gastronomie ou l'histoire et les personnalités locales.

Parallèlement en 2026, le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre fêtera son trentième anniversaire. De plus le Pays accueillera, au cours de la deuxième partie de l'année 2026, l'ensemble des syndicats de Pays et des PETR de France dans le cadre des états généraux organisés par l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP).

C'est ainsi que le Bureau syndical, lors de sa réunion du 3 avril 2025, a proposé de candidater à cet appel à manifestation d'intérêt organisé par l'ANPP « JEUX BORDIER ».

Pour les candidatures, le dossier devra avoir un format de 6 pages maximum :

- 2 pages présentant le territoire et ses atouts touristiques et patrimoniaux
- 2 pages présentant le patrimoine matériel et immatériel local
- 2 pages présentant les partenaires (annonceurs) potentiels engagés + projet et idées pour la diffusion du jeu.

Cet AMI sera à adresser au plus tard le 4 juillet 2025, à 18h, à l'attention de Michael RESTIER, Directeur ANPP - Territoires de projet (m.restier@anpp.fr).

Monsieur Luc DELLA-VALLE précise qu'un agent du syndicat doit être désigné comme référent pour le suivi du dossier, il propose que soit désigné Monsieur Christophe AUFRERE, Directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre (direction@payscastelroussin.fr).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ la candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour l'appel à manifestation d'intérêt organisé par l'ANPP « JEUX BORDIER » dans le cadre des 30 ans du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 25-05-07)

Point n°9 : PAT : validation du dossier de candidature pour la demande de labellisation de niveau 2

Monsieur Michel GEORJON a rappelé que le Projet Alimentaire de Territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre est labellisé « en émergence » par l'intermédiaire de la convention signée le 06/09/2021 avec l'Etat pour la mise en œuvre du projet « Ensemble, mettons la main à la « PAT » pour une alimentation plus locale et plus durable accessible à tous sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre ».

Le Comité syndical, en date du 13 février 2024, avait approuvé la demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action » et avait autorisé le Président à préparer le dossier de demande de candidature. Entre-temps, cette labellisation qui devait arriver à son terme le 06/09/2024 a été prorogée d'une année supplémentaire et prendra donc fin au 06/09/2025.

Une réunion du CLAP (Comité Local de l'Alimentation de Proximité) a été fixée le 20 mai 2025 afin de faire le point sur la mise en œuvre du PAT et, dans le cadre d'ateliers de travail, alimenter le dossier de candidature pour la demande de labellisation de niveau 2.

Parmi les objectifs du PAT, celui-ci a vocation à coordonner ou prendre part à des actions sur diverses thématiques. Le CLAP a permis de retenir un certain nombre de pistes d'actions, qui seront ultérieurement affinées dans le cadre de plusieurs commissions thématiques ainsi établies :

- Sur le foncier (planification, agriculture, friches, ...)

Pistes d'actions : établissement d'un état des lieux recensant les terrains propriétés des collectivités en zones agricoles ; élaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du PAT ; état des lieux et suivi des friches agricoles ; réalisation d'études de sols afin d'accompagner l'implantation d'activités agricoles.

- Sur la transition agro-écologique (Environnement et biodiversité)

Pistes d'actions : former les agriculteurs volontaires aux techniques de production agroécologique tel que le désherbage mécanique ; mettre en place des paiements pour services environnementaux ; valoriser dans le PAT les dispositifs MAEC, « voulez-vous planter des haies ? » ou encore les ABC menés à l'échelle du PCVI ; créer un accompagnement autour de l'utilisation du logiciel « Ma Cantine » ; promouvoir la labellisation des restaurants collectifs via les dispositifs « ecocert », « établissement bio engagé », « Mon restau responsable » ; diagnostic et plan d'actions contre le gaspillage alimentaire en restauration collective.

- Sur les circuits-courts

Pistes d'actions : Accompagner l'installation de magasins de producteurs et d'ateliers de transformation ; Organiser des marchés de producteurs de Pays ; Soutenir le réseau et le développement d'AMAP ; Création de régies agricoles sur du foncier public pour approvisionner la restauration collective.

- Sur la Démocratie Alimentaire

Pistes d'actions : Créer une application pour l'achat de produits locaux, accompagnés d'idées recettes et menus pour les cuisiner, en lien avec cagette et fourchette ou le Drive fermier ; Organiser des ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable auprès des entreprises, des familles ou encore du grand public ; Développer l'accueil de publics à la ferme ; Création d'une ferme d'animation ou pédagogique ; Expérimenter un modèle alternatif complémentaire à l'aide alimentaire dans la poursuite du projet « Mettons fin à la précarité alimentaire en PCVI ».

- Sur la restauration collective (en lien avec la loi EGAlim)

Pistes d'actions : Assurer l'organisation de « minis salon de l'agriculture » lancé par l'école Michelet en lien avec les cités éducatives ; organiser des ateliers parents-enfants dans les établissements scolaires ; Former les personnels de cantine et les décideurs (élus, ...) à la cuisine de produits locaux et végétarienne ; Actions de sensibilisation du public scolaire au bien manger en lien avec les agriculteurs ; Coordination du club « AlimADOS » du collège Rosa Parks, en lien avec le CLS de la CACM ; Organisation annuelle du Festival Alimenterre dans les établissements scolaires, en lien avec la ligue de l'enseignement ; créer des moments d'échanges entre la restauration collective et privée et les producteurs locaux.

Une commission transversale aura également pour mission la communication et le partenariat du PAT.

Pistes d'actions : Créer une newsletter commune aux 6 PAT de l'Indre pilotée par la DDT 36 ; Créer un outil d'évaluation et un outil de suivi du PAT ; Proposer des supports de communication à destination de la restauration collective ; Promouvoir le PAT dans les évènements locaux et les réseaux inter-PAT ; Création d'une charte graphique et d'un logo pour le PAT castelroussin.

Enfin parmi les sujets à présenter dans le dossier de candidature figurent également la nécessité d'une mise à disposition d'au moins un équivalent temps plein pour l'animation et la coordination du PAT, ceci sur une durée de 5 ans, ainsi que la réalisation du plan de financement correspondant pour les 5 ans de labellisation de niveau 2.

A noter que les moyens humains dédiés à l'animation du PAT portent en majorité sur les moyens internes propres au Pays :

- Chargée de mission animation et planification écologique, en charge du PAT : 0,6 ETP lors de la 1ère année de labellisation, hausse progressive de ce temps de travail au-delà afin de mettre en œuvre le plan d'action
- Chargée de communication : 0,1 ETP
- Assistante de direction-comptable : 0,05 ETP
- Directeur : 0,05 ETP.

Des moyens humains sont également mobilisés en externe pour mener ou accompagner des actions spécifiques et bien déterminées, avec une mobilisation prévue en moyenne à hauteur de 0,2 ETP sur la durée de la labellisation.

Un tableau financier détaillé a été préparé et présenté, il détaille les moyens nécessaires sur la durée de labellisation :

- Pour l'animation du PAT (poste de chargée de mission) : 195 985,18 €
- Pour la mise en œuvre des actions du PAT : 793 565,00 €.

Le tableau financier détaille également les financeurs qui seront à mobiliser pour permettre la mise en œuvre du PAT (Etat, Région, Europe, Département, EPCI, communes, ...).

Enfin il est précisé que les actions envisagées et la poursuite de l'animation du PAT dépendront de l'obtention des financements prévus détaillés dans le tableau financier qui sera joint à la délibération correspondante et dans le dossier de candidature de demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action » qui sera déposé par le Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ le dossier de candidature du PAT du Pays Castelroussin Val de l'Indre, concernant la demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action », notamment le tableau financier récapitulatif présenté qui sera annexé au dossier de candidature,
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 25-05-08)

Point n°10 : Questions diverses / agenda

Pour conclure la réunion, le Président a informé les participants des dates des prochaines réunions des instances administratives du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Bureau syndical (pour les membres désignés) : mercredi 17 septembre 2025 à 18h00 (salle de réunion du Pays)

- Comité Syndical : mercredi 8 octobre 2025 à Argy (salle des associations).

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h40.